

Mis en ligne le : 09/10/2023  
Sur www.plouedern.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 03 octobre 2023

Délibération N° : 2023/10/03/15

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 20 - votants : 20.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS (arrivé au point N°3).

Absents et excusés : M. AVETAND.

Secrétaire de séance : Mme Michèle CASU.

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

## PROGRAMME SALLE DES SPORTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 02 octobre 2023

Monsieur Bernard GOALEC, Maire, présente le projet de programme de consultation en vue de l'appel d'offre pour un architecte / maître d'œuvre dans le cadre du projet de nouvelle salle des sports.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Approuve le programme de construction de la nouvelle salle des sports, tel que présenté par M. Bernard GOALEC ;

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offre ;

Autorise le Maire à faire le lancement des études techniques et architecturales nécessaires à la réalisation de ce projet ;

Autorise le Maire à solliciter les subventions et les partenariats financiers auprès des organismes compétents afin de soutenir financièrement la réalisation de ce projet ;

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La Secrétaire de séance,  
Michèle CASU



Le Maire,  
Bernard GOALEC

